

# ENQUÊTE SUR LES FERMES, JUIN 2003

## Québec, Ontario, Colombie-Britannique (sud de Peace River)

CONFIDENTIEL une fois rempli

SQC/AGR-450-60063

Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), ch. S-19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

**Le but de la présente enquête est de recueillir des renseignements sur les terres que vous avezensemencées ou l'intention d'ensemencer cette année, ainsi que sur les superficies en foin et en pâturage.**

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise, une institution ou un particulier sans que ceux-ci en aient donné l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elles seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent des données confidentielles ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

Réviser l'information sur l'étiquette. Si les renseignements sont incorrects ou incomplets, veuillez faire les corrections nécessaires dans les espaces ci-dessous.

<b>FRM</b>		
	Nom de l'exploitation (s'il y a lieu)	Code régional
<b>NA 1</b>		
	Nom de famille	Téléphone
	Prénom et Initiale	
<b>ADR</b>		
	R.R. Case postale	Numéro et nom de la rue
	Code postal	Bureau de poste (nom de la ville ou du village ou l'endroit que le courrier est reçu)
<b>CÔU</b>		
	Courriel (s'il y a lieu)	
<b>NA 3</b>		
	Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)	Téléphone
<b>NA 4</b>		
	Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)	Téléphone
<b>SPA</b>		
	Nom de la société par actions (s'il y a lieu)	

**SECTION A****BLÉ D'HIVER ET SEIGLE D'AUTOMNE****Les questions suivantes porteront sur TOUTES LES SUPERFICIES EXPLOITÉES**

**- Inclure:** - les superficies louées des autres, les superficies en culture, les boisés, les superficies incultes, les pâturages et les terres de la couronne ou du domaine public servant à l'agriculture.

**- Exclure:** - les superficies louées à d'autres, les pâturages communautaires, les superficies d'une association coopérative ou les réserves de pacage.

**1) Avez-vous semé du blé d'hiver ou du seigle d'automne à l'automne de 2002?**

OUI   NON   (ALLEZ À LA SECTION B.)

**2) Quelle(s) culture(s) avez-vous semée(s)?**

Blé d'hiver  Seigle d'automne

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

**3) Quelle superficie de blé d'hiver ou de seigle d'automne avez-vous ensemencée?**

(à l'automne de 2002)

Culture	Code	Superficie ensemencée	ac	ha	arp
Blé d'hiver	106	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Seigle d'automne	112	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

**4) Quelle superficie de blé d'hiver ou de seigle d'automne reste-t-il à récolter pour le grain?**

Culture	Code	Superficie restante à récolter	ac	ha	arp
Blé d'hiver (voir Québec 1)	206	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Seigle d'automne	212	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

(SI RÉPONDANT DU QUÉBEC ET CULTURE = BLÉ D'HIVER, ALLEZ À LA SECTION CI-DESSOUS, SINON ALLEZ À LA SECTION B.)

**QUÉBEC****Répondants du Québec seulement****1. Quel pourcentage de votre blé d'hiver restant à récolter pour le grain est destiné à la consommation humaine?**

Code	%
097	<input type="text"/>

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE SÉLECTIONNÉE. SI C'EST LA DERNIÈRE, ALLEZ À LA SECTION B.)

**SECTION B****SUPERFICIES ENSEMENCÉES****1) Avez-vous fait ou prévoyez-vous faire des grandes cultures en 2003?**OUI  969 NON  969  (ALLEZ À LA SECTION C.)**2) Quelle(s) grande(s) culture(s) avez-vous faite(s) ou prévoyez-vous faire?**

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Avoine                                | <input type="checkbox"/> Haricots blancs secs en rangs standards | <input type="checkbox"/> Pommes de terre         |
| <input type="checkbox"/> Betteraves à sucre                    | <input type="checkbox"/> Haricots secs de couleur                | <input type="checkbox"/> Sarrasin                |
| <input type="checkbox"/> Blé de printemps                      | <input type="checkbox"/> Maïs fourrager                          | <input type="checkbox"/> Seigle de printemps     |
| <input type="checkbox"/> Canola ou colza                       | <input type="checkbox"/> Maïs-grain                              | <input type="checkbox"/> Soya                    |
| <input type="checkbox"/> Céréales mélangées                    | <input type="checkbox"/> Orge                                    | <input type="checkbox"/> Tabac                   |
| <input type="checkbox"/> Haricots blancs secs en rangs étroits |  | <input type="checkbox"/> Autres grandes cultures |

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

**3) Quelle est ou quelle sera la superficie ensemencée?**

	Code	Superficie ensemencée	UDM		
			ac	ha	arp
a) Avoine	208		1	2	3
b) Betteraves à sucre	232		1	2	3
c) Blé de printemps (voir Québec 1)	203		1	2	3
d) Canola ou colza	215		1	2	3
e) Céréales mélangées (deux céréales ou plus semées ensemble)	213		1	2	3
f) Haricots blancs secs en rangs étroits (8-26 pouces de large)	242		1	2	3
g) Haricots blancs secs en rangs standards (27-30 pouces de large)	205		1	2	3
h) Haricots secs de couleur	236		1	2	3
i) Maïs fourrager	217		1	2	3
j) Maïs-grain (inclure maïs de semence et exclure maïs sucré) (voir question 5)	216		1	2	3
k) Orge	209		1	2	3
l) Pommes de terre	218		1	2	3
m) Sarrasin	226		1	2	3
n) Seigle de printemps	210		1	2	3
o) Soya (voir question 6)	228		1	2	3
p) Tabac	227		1	2	3
q) Autres grandes cultures (inscrire dans les commentaires)	225		1	2	3
<b>r) Total des superficies ensemencées (somme de 3a à 3q)</b>			1	2	3

(ALLEZ À LA QUESTION 4.)

**4) De votre superficie totale à être ensemencée en grandes cultures ce printemps, quel pourcentage avez-vous déjà ensemencé?**

Code	%
100	

(ALLEZ À LA SECTION C.)

**QUÉBEC****Répondants du Québec seulement****1. Quel pourcentage de votre superficie de blé de printemps est destiné à la consommation humaine?**

Code	%
603	

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE. SI C'EST LA DERNIÈRE, ALLEZ À LA QUESTION B4.)

## Section B (suite)

## Maïs-grain et Soya

**Definitions:**Transgénique:

Plante ou animal dont on a introduit un gène par génie génétique.

Gène terminateur:

Un gène qui rend des graines de semence stériles.

Semence génétiquement modifiée:

Semence dont l'information génétique a récemment été modifiée par une technique du génie génétique ou de la mutagenèse.

Génie génétique:

Une technique permettant de transférer un gène spécifique d'un organisme à un autre.

Mutagenèse:

Procédé qui consiste à introduire une mutation grâce à l'action de traitements physiques ou d'agents chimiques mutagènes.

Biotechnologie:

Ensemble des techniques de la science et du génie appliquées aux organismes vivants.

**Autres termes utilisés pour graines de semence génétiquement modifiées**Soya:

Roundup Ready

Maïs-grainMaïs Bt (YieldGard, KnockOut, NatureGuard, Xtra, StarLink et Herculex)  
Liberty Link, Roundup Ready, HTH

- 5) De vos \_\_\_\_\_ acres/hectares/arpents de maïs-grain rapportés sur la page précédente, combien sont ou seront ensemencés avec des semences génétiquement modifiées?  
(Exclure les variétés produites par méthodes classiques de croisement.)

Code	Superficie ensemencée avec des semences génétiquement modifiées	UDM		
		ac	ha	arp
260		1	2	3

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE SUR LA PAGE PRÉCÉDENTE. SI C'EST LA DERNIÈRE, ALLEZ À LA QUESTION B4.)

- 6) De vos \_\_\_\_\_ acres/hectares/arpents de soya rapportés sur la page précédente, combien sont ou seront ensemencés avec des semences génétiquement modifiées?  
(Exclure les variétés produites par méthodes classiques de croisement.)

Code	Superficie ensemencée avec des semences génétiquement modifiées	UDM		
		ac	ha	arp
261		1	2	3

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE SUR LA PAGE PRÉCÉDENTE. SI C'EST LA DERNIÈRE, ALLEZ À LA QUESTION B4.)

## SECTION C FOIN ET GRAINES (SEMENCES) DE PLANTES FOURRAGÈRES

### – Luzerne et mélanges de luzerne

Inclure: Luzerne et luzerne semée avec des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, de l'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure: Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales, les superficies en sous-semis et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées vertes et qui serviront à nourrir les animaux.

### – Autres sortes de foin

Inclure: Variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure: Luzerne et mélanges de luzerne, toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltée pour la semence à des fins commerciales et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées vertes et qui serviront à nourrir les animaux.

### – Graines (semences) de plantes fourragères

Inclure: Toutes superficies de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales. Elles comprennent la luzerne et les mélanges de luzerne, des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, de l'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure: Les plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour le foin ou qui seront utilisées pour le pâturage.

### 1) Aurez-vous du foin ou des graines (semences) de plantes fourragères en 2003?

OUI  NON  (ALLEZ À LA SECTION D.)

### 2) Quelle(s) culture(s) aurez-vous?

Luzerne et mélanges  
de luzerne  
(ALLEZ À LA QUESTION 3.)

Autres sortes de foin  
(ALLEZ À LA QUESTION 4.)

Graines (semences) de plantes  
fourragères  
(ALLEZ À LA QUESTION 5.)

## FOIN

### 3) Quelle sera votre superficie totale de luzerne et mélanges de luzerne? (exclure les superficies en sous-semis)

Culture	Code	Superficie totale	UDM		
Luzerne et mélanges de luzerne	249		ac	ha	arp

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE SÉLECTIONNÉE. SI C'EST LA DERNIÈRE, ALLEZ À LA QUESTION 6.)

### 4) Quelle sera votre superficie totale des autres sortes de foin?

Culture	Code	Superficie totale	UDM		
Autres sortes de foin	256		ac	ha	arp

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE SÉLECTIONNÉE. SI C'EST LA DERNIÈRE, ALLEZ À LA QUESTION 6.)

## GRAINES (SEMENCES) DE PLANTES FOURRAGÈRES

### 5) Quelle sera votre superficie totale des graines (semences) de plantes fourragères?

Culture	Code	Superficie totale	UDM		
Graines (semences) de plantes fourragères	247		ac	ha	arp

### 6) Total des superficies de foin et de graines (semences) de plantes fourragères (somme de C3 à C5)

			ac	ha	arp
--	--	--	----	----	-----

(ALLEZ À LA SECTION D.)

## SECTION D AUTRES SUPERFICIES DE LA FERME

### - Terre améliorée pour le pâturage ou le pacage:

Terre qui est utilisée pour le pâturage ou le pacage et qui a été améliorée dans les dernières années par la culture, l'ensemencement, le drainage, l'irrigation, du fertilisant, le contrôle des mauvaises herbes ou brousse.

**Ne pas inclure:** - les superficies qui seront récoltées pour le foin, l'ensilage ou les graines (semences) fourragères, les pâturages communautaires, les superficies d'une association coopérative, les réserves de pacage.

Si un champ est utilisé dans la même année pour la récolte du foin et comme pâturage, comptez la superficie de ce champ seulement une fois comme un champ de foin.

### - Terre non améliorée pour le pâturage ou le pacage:

Les pâturages ou pacages naturels, le foin sauvage, les grandes prairies, les boisés pouvant servir au pacage ou à l'alimentation du bétail.

**Ne pas inclure:** - les pâturages communautaires, les superficies d'une association coopérative ou les réserves de pacage.

### - Autres terres:

- La superficie occupée par la ferme: les bâtiments et la cour de la ferme, les potagers et les chemins
- Les superficies des cultures d'automne détruites par le gel qui ne seront pas réensemencées avec une autre culture
- Les superficies des cultures d'automne qui ont été enfouies mais qui n'ont pas été réensemencées
- Les terres incultes, terres à bois, terres déboisées, les bourniers, les marécages ou les marais et les bassins d'irrigation
- Nouvelles terres enfouies: terres qui ont été défrichées et préparées pour la culture mais sur lesquelles aucune récolte n'a été faite
- Terre en jachère: terre qui ne sera pas cultivée pendant l'année, mais dont certains travaux peuvent être effectués pour laisser l'humidité du sol se refaire, ainsi que pour le contrôle des mauvaises herbes
- Terre au repos: terre améliorée qui a été cultivée, utilisée pour le pâturage ou pour un but agricole l'an passé, mais ne sera pas cultivée cette année
- Fruits et légumes, champignons, érablières, arbres de Noël, gazon.

**En 2003, quelle est votre superficie totale de terre améliorée pour le pâturage ou le pacage, terre non améliorée pour le pâturage ou le pacage et autres terres?**

Utilité des terres	Code	Superficie totale	UDM		
			ac	ha	arp
1. Terre améliorée pour le pâturage ou le pacage	222		1	2	3
2. Terre non améliorée pour le pâturage ou le pacage	237		1	2	3
3. Autres terres	241		1	2	3
<b>4. Total des autres superficies (somme de D1 à D3)</b>			1	2	3

(ALLEZ À LA SECTION E.)

## SECTION E SUPERFICIE TOTALE DE LA FERME

**Quelle sera la superficie totale de vos terres exploitées en 2003?**

Utilité des terres	Code	Superficie totale	UDM		
			ac	ha	arp
<b>1. Superficie totale de la ferme</b>			1	2	3
<b>2. Somme de A4 + B3r + C6 + D4</b>	201		1	2	3
<b>3. Différence de E1 et E2 (E1 - E2)</b>					
<b>Si la différence est substantielle, veuillez expliquer dans les commentaires.</b>			1	2	3

(ALLEZ À LA SECTION F.)

